

Découverte d'uranium au Nouveau-Québec

Selon un article paru dans *Le Devoir* (25 juillet), à la suite de travaux de terrain effectués dans la fosse du Labrador une minéralisation uranifère à forte teneur a été découverte dans cette région.

La minéralisation d'oxyde d'uranium se trouve dans un dyke d'albitite de 10 à 15 cm de large, identique aux blocs radioactifs trouvés en 1976. Deux échantillons choisis, de quelques kilos, provenant de ce dyke ont titré respectivement 46,5 p.c. U et 9,2 p.c. PB et 33,9 p.c. U et 6,9 p.c. PB. Des lectures radiométriques suggèrent que ce dyke radioactif pourrait avoir une extension latérale.

Cette découverte a été faite au sud-est du lac Mistamisk (lat. app. 56° 25', long. app. 68° 06') à environ 200 km au nord-ouest de Schefferville. Elle est située à l'intérieur du périmètre du permis d'exploration 598 et à proximité d'un découvert minéralisé déjà connu.

Participation du Canada à un symposium international important sur les télécommunications

Le ministère fédéral des Communications a participé, au mois de mai, à un important symposium international sur les télécommunications par satellite, à Lima (Pérou).

Le ministre, Mme Jeanne Sauvé, a adressé aux participants un message via le satellite *Hermès*. En outre, la transmission par ce satellite d'un match de hockey entre les Canadiens de Montréal et les Bruins de Boston, a suscité un vif intérêt et, heureux hasard, les Canadiens ont gagné par 3 à 2.

Ce symposium fut une excellente occasion pour le gouvernement et pour notre industrie de démontrer la compétence canadienne dans le domaine des télécommunications par satellite, secteur dont on évalue les retombées économiques, à l'échelle mondiale, à plusieurs milliards de dollars au cours des prochaines années.

Cette rencontre, parrainée par l'Association des entreprises d'État de télécommunication des pays du Pacte Andin (ASETA), la Société péruvienne des télécommunications (ENTEL) et l'Institut péruvien de recherche et de formation en télécommunication (INECTEL), a réuni des délégués de tous les pays de l'Amérique du Sud, des gouvernements et des industries de télécommunication de l'Europe, des États-Unis, du Japon et du Canada.

Le symposium a permis d'établir des relations plus étroites avec les pays sud-américains en vue de la Conférence administrative régionale des radiocommunications pour la radiodiffusion par satellite qui se tiendra en 1982. La délégation canadienne était dirigée par M. L.A. Bustos, directeur du Développement international du ministère des Communications.

Indices des prix à la consommation dans certaines villes, mai 1978

D'avril à mai, les indices des prix à la consommation ont progressé dans toutes les agglomérations urbaines, les hausses ayant varié de 0,4 p.c. à Halifax à 1,3 p.c. à Québec, Montréal et Winnipeg. Les grands responsables de ces hausses ont été les prix des aliments, notamment ceux du bœuf, des légumes frais et du lait en poudre, ainsi que les frais de logement et les dépenses de ménage. Parmi les autres facteurs importants, il faut mentionner le renchérissement de certaines voitures importées et nord-américaines, des cigarettes et des boissons alcooliques servies dans les débits, et, dans beaucoup de villes, la hausse des prix des coupes de cheveux pour hommes et des services de coiffeurs pour femmes.

Le pourcentage de la hausse, par villes, est montré ci-après. Le premier chiffre est donné pour la période d'avril à mai 1978, le second pour celle de mai 1977 à mai 1978.

St-Jean (T.-N.): 0,7 p.c.; 7,7 p.c. — Halifax: 0,4 p.c.; 6,7 p.c. — Saint-Jean (N.-B.): 0,6 p.c.; 7,5 p.c. — Québec: 1,3 p.c.; 8,4 p.c. — Montréal: 1,3 p.c.; 8,7 p.c. — Ottawa: 1,1 p.c.; 8,5 p.c. — Toronto: 1,1 p.c.; 8,3 p.c. — Thunder Bay: 1,2 p.c.; 8,1 p.c. — Winnipeg: 1,3 p.c.; 8,5 p.c. —

Saskatoon: 0,8 p.c.; 8,2 p.c. — Regina: 1,2 p.c.; 10 p.c. — Edmonton: 1 p.c.; 9,2 p.c. — Calgary: 1 p.c.; 8,3 p.c. — Vancouver: 1,1 p.c. — 8 p.c.

Recherche sur la recombinaison des ADN: mesures de sécurité

Le gouvernement a l'intention d'établir des mesures de sécurité visant à protéger le public des risques que peut entraîner la recherche sur la recombinaison des ADN (acide désoxyribonucléique), tout en permettant de poursuivre la recherche dans ce domaine.

L'ADN détermine la reproduction, le fonctionnement et la croissance de toutes les cellules vivantes. On obtient une recombinaison d'ADN en ajoutant des éléments d'ADN provenant d'un certain organisme à l'ADN d'un second organisme, lequel reproduit les propriétés contrôlées par l'ADN produit par recombinaison.

Techniques de recombinaison

Les techniques de recombinaison des ADN sont généralement considérées comme un nouveau moyen efficace de favoriser des progrès rapides dans les domaines de la génétique et de la médecine. Les

recombinaisons génétiques pourraient avoir de nombreuses applications pratiques telles que la fabrication de bactéries servant à produire de l'insuline et d'autres produits chimiques importants.

Même si certaines personnes ont manifesté quelque inquiétude devant la possibilité que les recherches sur la recombinaison des ADN puissent produire des micro-organismes dangereux, certains éléments de preuves scientifiques déjà recueillis démontrent que les risques pourraient être moins élevés qu'on avait tout d'abord pensé. On considère toutefois que certaines mesures de sécurité sont encore nécessaires.

Les mesures annoncées obligeront à se conformer aux directives du Conseil de recherches médicales (CRM) en ce qui concerne toutes les recherches et autres activités liées à la recombinaison des ADN effectuées au Canada. Aucune nouvelle loi ne sera requise, puisque les réglementations seront appliquées d'après les modalités actuelles de la Loi sur le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. La Direction générale de la protection de la santé sera chargée de l'administration de ces règlements, sauf dans le cas des bénéficiaires du CRM et du Conseil national de recherches (CNRC) qui continueront de relever de leurs organismes de subventions respectifs.